



PROGRAMME DE FORMATION A L'EVACUATION EN CAS D'INCENDIE CHEF DE ZONE / GUIDES ET SERRE-FILES TOUT PUBLIC*

« Votre sécurité est notre priorité »

PUBLIC VISÉ :

Tous salariés désignés pour occuper le rôle de chef de zone, guide et serre-file, conformément aux articles R4227-28 et R4227-39 du Code du travail par groupe de 4 à 10 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Aucun prérequis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

Avoir des notions sur la prévention

Connaitre les consignes de sécurité générales et particulières en cas d'incendie de l'établissement

Connaitre le rôle des chefs de zone, guides et serres files

Savoir ordonner l'évacuation

Maîtriser les méthodes d'évacuation (humaine et matérielle)

DURÉE :

Elle est d'une durée de 3h00

MÉTHODE :

Échanges, exposés, débats et retour d'expérience avec diffusion de vidéo pédagogique ;

Exercices pratiques accompagnement d'une personne en situation de handicap, dégagement d'un péril direct ou d'un danger imminent toute personne dans l'incapacité de s'y soustraire d'elle-même (ex : type U et j) pour les mises en situation.

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION EVACUATION CHEF DE ZONE GUIDE ET SERRE-FILES

Partie théorie :

Accueil et présentation de la formation

1) Partie Théorique

- ✓ Notions sur la réglementation
- ✓ La chaîne des secours dans votre établissement
- ✓ Les consignes générales et particulières de votre établissement
- ✓ Les mesures de prévention à observer et à respecter





PROGRAMME DE FORMATION A L'EVACUATION EN CAS D'INCENDIE CHEF DE ZONE / GUIDES ET SERRE-FILES TOUT PUBLIC*

Partie pratique :

Maîtriser les techniques d'accompagnements ou de dégagement

- Accompagnement d'une personne en situation de handicap
- Les dégagements d'urgences

Exercice pratique

- Jeux de rôle (3 scénarios)

Visite de l'établissement

- Reconnaissance des moyens de secours
- Reconnaissances des itinéraires d'évacuation

Synthèse et débriefing de la formation

SUIVI ET ATTESTATION

L'obligation de former ses salariés à l'évacuation relève de la suite de l'article R4227-39 qui précise que : Les exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois.

La formation à l'évacuation donne lieu à une remise d'attestation dématérialisée transmis au chef d'établissement

MATERIELS PEDAGOGIQUES UTILISES POUR LA FORMATION

- Local pouvant accueillir de 4 à 10 personnes (mis à disposition par le client)
- Tables & chaises (mis à disposition par le client)
- Matériels pédagogiques (organisme de formation)
- Vidéoprojecteur Outils informatiques (organisme de formation)
- Couverture (organisme de formation)

Titre et qualité du formateur : SSIAP 2 minimum ou sapeur-pompier

*La notion tout public englobe les personnes en situation de handicap

